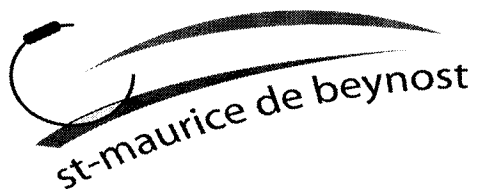


Mise en ligne le : 29 AOUT 2023



Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-107

Objet : Arrêté temporaire de circulation

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise AZERGUES TP ;

Considérant que pour les besoins des travaux de « Tranchée réseaux secs » il faille réglementer temporairement la circulation Chemin du Pilon/Chemin des Culées Sud et Avenue des Iles/Chemin Noir ;

ARRÊTE

Article 1: La circulation Chemin du Pilon/Chemin des Culées Sud et Avenue des Iles/Chemin Noir sera alternée par feux tricolores, manuellement ou par panneaux pour une durée de 20 jours à partir du 07 août 2023. Il sera interdit de stationner pendant les travaux.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30km/heure.

Article 3: La signalisation sera mise en place par l'entreprise demanderesse ;

Article 4: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;



Folio N°:

Article 5 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n° L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 6 : A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Maire de la commune ;
- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- AZERGUES TP ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 27 juillet 2023.

Pour le maire empêché,

Le premier adjoint,


Claude CHARTON.